

RENFORCER LES ORGANISATIONS DE LA FILIÈRE BOVINE AU TCHAD, VOIE D'AMÉLIORATION DE LA VIABILITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIALE. ENSEIGNEMENTS DE L'EXPÉRIENCE PAFIB

Haroun Moussa, Mahamat Ahmat Abderamane, Ministère du Développement Pastoral et des Productions Animales, Tchad, harounmoussa04@yahoo.fr, hamat_abder@yahoo.fr

Ahmat Adoum Aboulfathi, SG Confédération Nationale des Eleveurs du Tchad, fathiadoum@yahoo.fr

Résumé

Le cheptel tchadien est estimé à près de 20 millions de têtes en 2009 : 44 % de bovins (soit environ 8 à 9 millions suivant les estimations), 38 % de petits ruminants et 18 % de camélidés (MERA, 2009). Le capital constitué par l'élevage représenterait un montant de près de 1000 Md FCFA (MERA, 2009).

Les productions animales contribuent significativement à l'économie nationale : 37% du PIB agricole, 14 à 20 % du PIB national (INSEED, 2004 et 2010). Hors secteur pétrolier, il constitue, selon plusieurs sources concordantes, la première contribution au PIB du pays, soit environ 300 Mds FCFA (Bonnet et al., 2010a). Sa part dans les exportations du pays varie de 30% des exportations (INSEED, 2010) à 50% selon des estimations plus récentes. Il assurerait la subsistance de 40% de la population du pays. Pourtant seulement 1% du budget de l'État va au secteur et à la filière. Ce qui pourrait signifier que la filière est mal connue.

La commercialisation implique une multitude d'acteurs aux rôles bien précis. Le mode de gestion actuel est en même temps prédateur et inéquitable puisque, comparativement aux différents prélèvements effectués, très peu d'investissement public est fait en retour au profit de l'amélioration des conditions de vie et de production des pasteurs producteurs.

Bien que des dynamiques de structuration d'éleveurs, des commerçants de bétail, des bouchers et des tanneurs ont vu le jour, on relève entre autres l'inexistence ou l'insuffisance des services, des aménagements tels que les points d'eau sur les principaux axes de convoiement et sur les lieux de transformation (aires d'abattage et tannerie si elles existent), des marchés mais également une méconnaissance des droits et devoirs en lien avec l'élevage.

C'est dans ce contexte que le Projet d'Appui à la Filière Bovine – Viande, cuirs (PAFIB), qui intègre le Plan National de Développement de l'Élevage, a été mis en œuvre. Le PAFIB a essentiellement agi sur l'environnement institutionnel et juridique de la filière, en renforçant les capacités des organisations professionnelles de la filière : organisations formelles et non-formelles des éleveurs, commerçants, bouchers, tanneurs, services régionaux et centraux de l'État.

Des marchés à bétail, des aires d'abattage et des points d'eau ont été construits et ont mobilisé les acteurs de la filière pour l'identification concertée des priorités d'aménagement, le suivi des travaux et la définition de modes de gestion impliquant directement les organisations professionnelles.

Plusieurs démarches basées sur la concertation ont été développées, notamment la notion d'aménagement d'axe commercial, la gestion des points d'eau commerciaux et des marchés ainsi que des démarches de renforcement de capacités en matière juridique et organisationnelle.

Cela a constitué des éléments structurants de la concertation et de l'organisation d'une gestion plus équitable et inclusive des acteurs de la filière. On constate des résultats et effets à tous les niveaux de la filière même si les commerçants et les éleveurs ont été les principaux bénéficiaires. Au-delà des bénéfices individuels, il faut surtout souligner les bénéfices collectifs de dynamique interprofessionnelle. Cette expérience ouvre des perspectives intéressantes pour l'amélioration des politiques publiques nationales et régionales qui sont plus aptes à soutenir la valorisation de la production pastorale au profil des acteurs centraux de la filière : les pasteurs, les organisations pastorales, les syndicats de commerçants et convoyeurs et l'État.

Introduction

Le cheptel tchadien est estimé à près de 20 millions de têtes en 2009 : 44% de bovins (soit environ 8 à 9 millions suivant les estimations), 38% de petits ruminants et 18% de camélidés (MERA, 2009). Le capital constitué par l'élevage représenterait un montant de près de 1.000 Md FCFA (MERA, 2009).

Les productions animales contribuent significativement à l'économie nationale : 37% du PIB agricole, 14 à 20% du PIB national (INSEED, 2004 et 2010). Hors secteur pétrolier, il constitue, selon plusieurs sources concordantes, la première contribution au PIB du pays, soit environ 300 Mds FCFA (Bonnet et al, 2010a). Sa part dans les exportations du pays varie de 30% des exportations (INSEED, 2010) à 50% selon des estimations plus récentes. Il assurerait la subsistance de 40% de la population du pays. Néanmoins, l'importance de cette filière reste mal connue.

L'intervention du Projet d'Appui à la Filière Bovine a permis de mieux connaître et comprendre cette filière essentielle pour le Tchad, mais également d'élaborer des démarches innovantes.

L'élevage tchadien, caractérisé par une grande diversité de systèmes de production

Les modes d'élevage au Tchad à l'instar des autres pays sahéliens, sont divers et complexes.

Le Plan National de Développement de l'Elevage propose une lecture de la diversité des modes d'élevage en procédant à une analyse en deux critères :

- Le système de production ;
- Les sociétés pastorales aux objectifs, stratégies et pratiques différents et évolutifs.

L'élevage se retrouve ainsi dans différents systèmes : les systèmes pastoraux des nomades et transhumants, les systèmes agro-pastoraux, les systèmes agricoles et les systèmes urbains et périurbains.

Les systèmes d'élevage dominants

Les systèmes pastoraux représentent 80% des effectifs de bovins. D'ailleurs, la vaste majorité des bovins commercialisés sont issus de ces systèmes. Une étude récente a montré que 80% des bovins présentés au marché proviennent des élevages transhumants (Koussou et al., 2010).

Les systèmes pastoraux sont localisés dans les zones arides et semi-arides du pays. Dans ces systèmes, la disponibilité alimentaire commande les mouvements des troupeaux qui définissent des modes de production nomades ou transhumants. Les espèces utilisées sont des ruminants (bovins, ovins, caprins et camélidés).

La mobilité, qui reste à la base de ces systèmes, permet de tirer le meilleur parti des conditions de pacage et de la disponibilité en eau, variable selon la région et la saison.

Des savoir-faire essentiels permettent à une grande diversité de groupes de pasteurs de valoriser les ressources naturelles

Il existe une grande variabilité de systèmes pastoraux du fait des particularités des interactions entre sociétés et écosystèmes naturels auxquels ils ont du s'adapter et des savoir-faire essentiels permettant de valoriser les ressources naturelles. Ils disposent d'un savoir-faire important en matière d'élevage de telle sorte que même en année très critique, ils approvisionnent les marchés avec des animaux ayant un embonpoint.

Cette diversité humaine caractérise l'exploitation de milieux différents allant du pré saharien aux zones soudaniennes. Certes les grands groupes sociaux se partagent les différents espaces pastoraux :

- L'ensemble gorane occupant une vaste région du Sahara central couvrant l'Est du Niger, le Sud de la Libye et le Nord-Ouest du Tchad.
- L'ensemble Arabe s'étend sur toute la partie centrale du Tchad, des régions périphériques du Lac Tchad jusqu'au Salamat vers le Sud-Est. De nombreux groupes et sous-groupes se côtoient dans la zone d'intervention du PAFIB.

- Les Peuls forment une société pastorale également complexe, y compris au Tchad, avec les Foulbés présents dans les régions autour du Lac Tchad, dans le Chari Baguirmi, à la périphérie du Lac Fitri et dans le Mayo Kebbi, et les *Woddabé* ou les *Oudah*, principalement attachés au Chari Baguirmi et au Lac Tchad.
- Enfin, sur les polders du Lac Tchad, on trouve des éleveurs *buduma* et *kuri*, qui sont des agro-pasteurs-pêcheurs. Ils sont éleveurs d'une race locale appelée « Kouri » (unique au monde). Cette race est adaptée à vivre dans les conditions amphibies lacustres.

Une filière porteuse de potentialités mais aussi de contraintes pour la valorisation des produits

Le PNDE estimait en 2009 le cheptel national à environ 20 millions de têtes, dont 44% de bovins, soit environ 8 à 9 millions de têtes.

Ce cheptel constitue un capital essentiel à la gestion durable des troupeaux par les éleveurs. La composition du troupeau permet la reproduction économique des familles de pasteurs au quotidien (production de lait, renouvellement des vaches stériles ou en fin de carrière), mais aussi dans le long terme (reconstitution des troupeaux suite aux sécheresses, installation de jeunes).

Par ailleurs, la filière bovine est source de fiscalité pour l'État, les communes, les sous-préfectures et les cantons. Les transactions sur les marchés à bétail donnent lieu à une taxe appelée taxe à la vente perçue pour le compte du Trésor public.

Le nombre de bovins exportés est quant à lui bien difficile à estimer mais de nombreux acteurs s'accordent à dire que la filière d'export sur pieds est la première filière de commercialisation. En 2003, une étude (Koussou et Duteurte, 2003) estimait le nombre de bovins exportés à 540.000 têtes par an alors que seulement 240.000 têtes étaient déclarées.

Pour la consommation locale, le MDPPA rapporte qu'en 2010 140.000 bovins ont été abattus de façon contrôlée. Il estime que plus de 80% des abattages (bovins, ovins, caprins) ne seraient pas déclarés. Le nombre d'abattage pourrait ainsi atteindre 500.000 têtes de bovins par an. Le MDPPA avait également enregistré 140.000 cuirs de bovins issus des abattages contrôlés en 2010 tout en soulignant que la majorité des abattages n'étaient pas contrôlés. Le PASEP estimait les quantités produites en 2002 à 500.000 cuirs de bovins. Le PADIAT, a estimé ces quantités à 575.000 cuirs en 2011. Selon le PASEP, 30% des cuirs et peaux (bovins, ovins, caprins) seraient inutilisables.

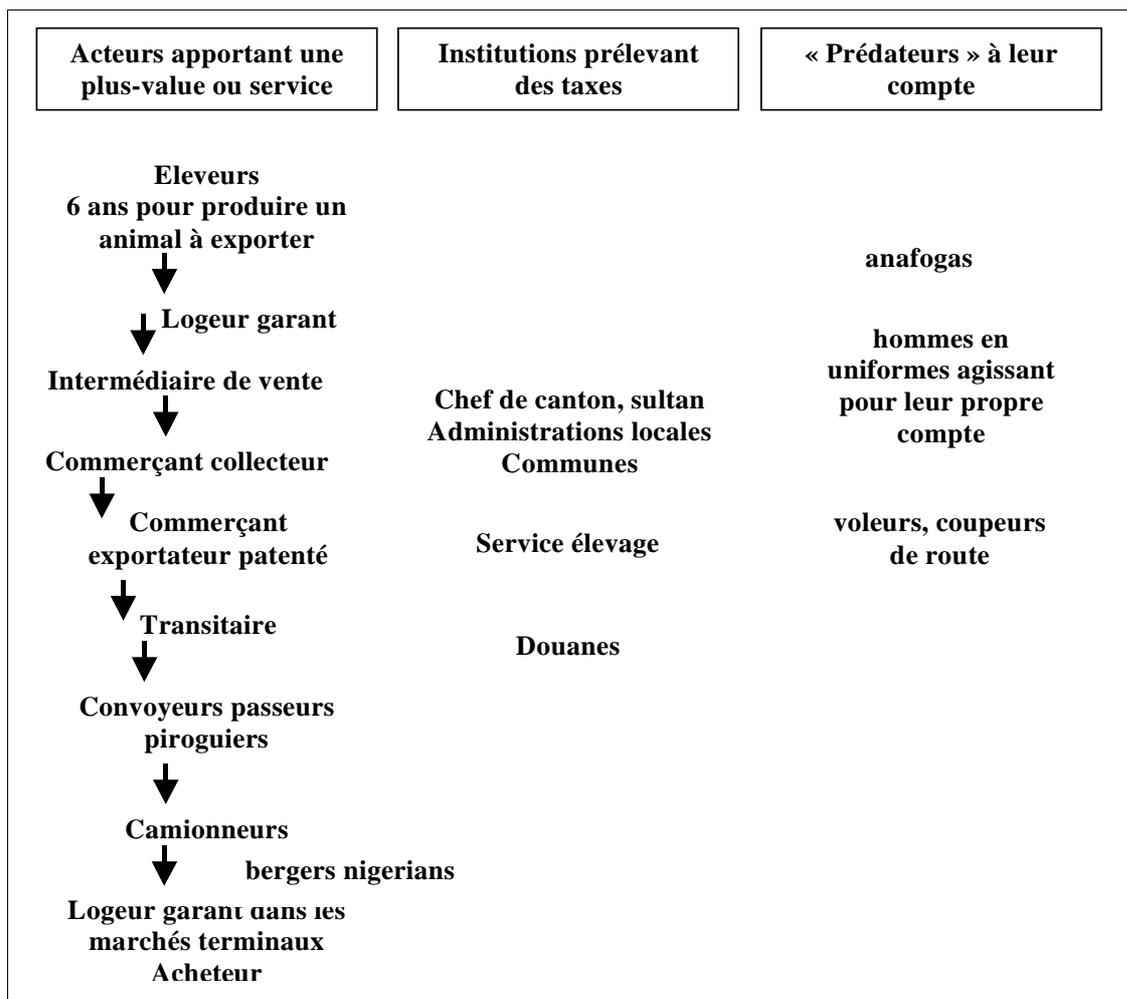
L'élevage joue aussi un rôle social et culturel important pour la dot, le prix du sang, «la *dia*» et les prêts.

Malgré sa très forte contribution à l'économie du pays, le secteur de l'élevage ne reçoit que 1% du budget national.

L'organisation sociale de la commercialisation de bétail

La commercialisation implique une multitude d'acteurs aux rôles bien précis. Une catégorisation de ces derniers permet de distinguer trois grands types :

- ❖ Des acteurs essentiels qui prennent les risques :
 - **les éleveurs** (6 ans pour élever un animal pour l'exportation vendu à 350.000 Fcfa),
 - **les commerçants** (3-4 mois pour acheter, transférer, finir et vendre 3.000 km plus loin au Nigéria autour de 500.000 Fcfa),
- ❖ Des acteurs qui apportent une valeur ajoutée et un service : garants, convoyeurs, transitaires,
- ❖ Des acteurs tirant profit de la filière de manière licite et illicite et constituant une charge importante.



Bien que des dynamiques de structuration des éleveurs, des commerçants de bétail, des bouchers et des tanneurs ont vu le jour, on relève entre autre l'inexistence ou l'insuffisance des services, des aménagements tels que les points d'eau sur les principaux axes de convoyage et sur les lieux de transformation (aires d'abattage et tanneries si elles existent), des marchés mais également une méconnaissance des droits et devoirs associés à l'élevage.

Le renforcement de la filière bovine : l'expérience du PAFIB

Le PAFIB a essentiellement agi sur l'environnement institutionnel et juridique de la filière en renforçant les capacités des organisations professionnelles de la filière : organisations formelles et non-formelles des éleveurs, commerçants, bouchers, tanneurs, services régionaux et centraux de l'État.

Il convient de noter que le PAFIB a travaillé sur la filière telle qu'elle existe. Le choix a donc été fait d'intervenir là où des marges de manœuvre existaient en ménageant certains des intérêts des acteurs, puis de progressivement faire évoluer la filière en accompagnant les évolutions et les différents acteurs.

L'exportation des animaux sur pieds constituant la principale filière aujourd'hui, le PAFIB a travaillé sur l'aménagement des axes de commercialisation, notamment la réalisation des points d'eau sur les principaux axes de convoyage. Certaines activités de moindre ampleur ont aussi concerné la création de valeur ajoutée locale, via des aires d'abattage et des tanneries.

Le PAFIB a cherché à faire évoluer la gouvernance de la filière. Pour cela, il était nécessaire d'agir préalablement sur la concertation entre les professionnels et les services de l'Élevage et des Finances pour influencer sur les modalités de contrôle et les pratiques des acteurs. Le PAFIB a ainsi essentiellement appuyé une meilleure intégration horizontale de la filière, via la concertation, pour

aller davantage vers une « cogestion de la filière ». Les infrastructures réalisées – points d'eau commerciaux¹, marchés, aires d'abattage, tanneries, postes de sortie – sont venues en support à cette démarche de concertation et de renforcement de capacités des acteurs.

Démarches d'appui aux organisations de la filière

Plusieurs démarches complémentaires d'appui aux organisations de la filière se renforcent les unes les autres.

- Des rencontres intercommunautaires

L'enjeu était d'innover en termes d'animation pour entrer en contact avec la part très importante des éleveurs transhumants non touchés par les projets jusque-là. La démarche a consisté en l'organisation de forum réunissant les communautés concernées par un même itinéraire de transhumance et l'accès à des marchés concernés par l'action du PAFIB.

Ces rencontres de deux à trois jours étaient préparées avec les leaders de ces communautés (*khalifa*, chefs de *kachimbeyt*, *ardo*) et les sites de rassemblement proposés par ces derniers. Elles constituaient une tribune d'expression des leaders des groupes présents pour enregistrer leurs analyses des contraintes supportées par l'élevage pastoral et par la valorisation de leurs produits.

Ces réunions ont permis de mettre en place des comités composés de représentants des populations autochtones sédentaires et de représentants des transhumants pour vérifier que les mises en culture n'empiètent pas sur les couloirs de transhumance et permettent l'accès au marché, au points d'eau, aux pâturages.

Ces rencontres ont été jugées très intéressantes par les acteurs qui se sont ainsi mieux compris et ont pu échanger sur leurs problèmes respectifs. Ces rencontres intercommunautaires ont permis de renforcer les dynamiques de structuration chez les éleveurs.

- L'appui à l'organisation et à la structuration des OP formelles de la base au sommet

Il s'agissait d'appuis « plus classiques » aux organisations professionnelles (OP) : d'une part, des appuis conseils organisationnels à la gestion et à la gouvernance des organisations (groupements, unions, associations, fédérations et faïtières), d'autre part, des appuis plus techniques pour la mise en œuvre d'activités (de services aux membres, notamment en lien avec l'alimentation du bétail).

L'enjeu était de faire la jonction entre des OP de base et des faïtières au niveau national qui, pour certaines, manquaient de légitimité.

Les appuis ont consisté en un suivi conseil des organisations d'éleveurs, de commerçants, de bouchers et de tanneurs en vue de renforcer leurs capacités organisationnelles.

Cette démarche caractérisée par des rencontres régionales et nationales inter-OP, a renforcé la structuration des OP.

Ainsi, des fédérations régionales ont été mises en place par chacune des trois familles professionnelles éleveurs, commerçants et bouchers.

Trois confédérations nationales pour les éleveurs, les commerçants et les bouchers – cette dernière regroupant aussi les tanneurs et femmes transformatrices.

Une confédération Interprofessionnelle de la Filière Elevage a été également mise en place.

- Démarches d'aménagement d'axe commercial

La notion même d'aménagement d'axe commercial est innovante. Un axe commercial est constitué de marchés de collecte (à l'extrémité de l'axe et le long de l'axe), d'une piste de convoi aménagée

¹ Les points d'eau commerciaux sont les points d'eau construits sur les axes de convoi des animaux destinés à l'exportation.

avec des points d'eau commerciaux (distants de 15 à 25 km, y compris les points d'eau existants) et de poste(s) de sortie.

L'aménagement de l'axe commercial a permis de faciliter le convoyage des animaux le long de cet axe. Les marchés à bétail selon leur fréquentation saisonnière par les pasteurs jouent le rôle de pivot et de carrefour entre les mobilités Nord-Sud des transhumances et les mobilités Est-Ouest des circuits de commerce des bovins.

Les démarches d'aménagement sont fortement inspirées de celles développées en hydraulique pastorale au Tchad. L'aménagement d'un tel axe résulte ainsi d'un long processus de concertation et de la prise en compte de critères sociaux, économiques et techniques.

Bien que ces processus diffèrent selon la problématique (par exemple l'identification d'un point d'eau commercial et sa réalisation sont beaucoup plus complexes que l'aménagement d'un marché à bétail), ils suivent des étapes relativement similaires qui nécessitent de multiples concertations avec les acteurs.

Une première étape en plusieurs phases : i) une rencontre, au niveau central, avec les représentants des acteurs concernés, qui vise à identifier, sur la zone, une liste d'ouvrages prioritaires à réaliser ; ii) une ou plusieurs visites, dans chaque localité identifiée pour confirmer, au cours de rencontres avec les différents acteurs (professionnels de la filière, autorités administratives, autorités traditionnelles et services déconcentrés de l'Élevage) la nécessité de l'ouvrage et l'accord de toutes les parties pour sa réalisation (obtention d'un procès-verbal de consentement des parties sur le choix du site et acte administratif d'attribution du site pour la réalisation de l'ouvrage ; et iii) une restitution au niveau central des sites retenus en fonction du résultat des visites et de critères objectifs.

Une deuxième étape de visites, dans chaque localité retenue, avec les différentes parties prenantes pour définir des principes d'aménagements, d'utilisation et de mode de gestion des ouvrages (ces discussions sont matérialisées à travers une Convention d'Accords Partie ou des Accords sociaux signés par les parties prenantes à l'issue d'une visite spécifique), ainsi que l'élaboration des spécifications techniques relatives aux ouvrages à réaliser. On parle d'accords sociaux pour les puits commerciaux et d'accords-parties pour les marchés et aires d'abattage.

Une troisième étape d'élaboration de manuels de procédures et de règlements permet de préciser l'utilisation et la gestion des infrastructures sur chaque site, répondant aux choix concertés des parties prenantes.

Une quatrième étape de réalisation de travaux. Les descriptions techniques des aménagements sont réfléchies avec les futurs usagers. Les dossiers d'appel d'offre de travaux et de contrôle des travaux sont rédigés par le PAFIB. Les futurs usagers sont impliqués dans le suivi des travaux.

Une dernière étape d'appui à la gestion des infrastructures conformément aux textes et procédures définis. Le choix des sites des points d'eau commerciaux a été réalisé par rapport à des critères techniques, à une localisation stratégique (fréquentation par ordre d'importance, positionnement stratégique), au maillage du réseau, à la volonté des acteurs d'accueillir un nouveau point d'eau dans leur localité, et l'absence de prise en compte de ces localités par d'autres interventions. Chacun de ces sites a fait l'objet d'un procès-verbal de consentement des acteurs sur le choix du site, d'un acte administratif d'attribution et d'une signature, par les parties, des conventions d'accords parties.

Démarche de renforcement de capacités en matière juridique

Le PAFIB a facilité la mise en place d'un service permettant de renforcer la capacité des organisations professionnelles formelles et socioprofessionnelles de l'élevage à défendre leurs droits.

La démarche a consisté à mettre sur pied une méthodologie de formations concrètes pour les leaders des OP, sur la base des situations vécues par eux, de manière à en faire une lecture avec des juristes et ainsi de dégager des éléments utiles pour gérer de telles situations. Il a été tenu compte que les intérêts des éleveurs et des commerçants afin qu'ils soient mieux respectés dans le traitement des situations conflictuelles.

Ainsi les OP ont été accompagnées dans la gestion puis la résolution, par voie légale, de plusieurs conflits avec l'administration.

Les appuis juridiques se sont révélés importants pour les acteurs professionnels de la filière mais aussi pour les agents de l'État sur le terrain qui ne connaissaient pas les textes.

Des résultats et effets à tous les niveaux de la filière se constatent, même si les commerçants et les éleveurs ont été les principaux bénéficiaires.

Au-delà des bénéfices individuels, il faut surtout souligner les bénéfices collectifs renforçant la dynamique interprofessionnelle.

Six enseignements tirés de l'expérience du PAFIB

- L'enjeu fort d'appuyer l'élevage pastoral à jouer son rôle de levier socioéconomique au Tchad (sécuriser la mobilité, accès aux services sociaux de base, ...),
- Une forte contribution à la commercialisation du bétail (80% des animaux présentés sur les marchés),
- Une reconnaissance de l'importance des organisations traditionnelles des pasteurs et nécessité d'une forte implication dans les dynamiques professionnelles (gouvernance),
- La diffusion de connaissances des droits et devoirs des acteurs (textes juridiques) avec plusieurs victoires juridiques des OP face aux tracasseries administratives,
- La gestion des infrastructures (prise en main de la gestion des marchés et points d'eau par les acteurs de la filière à travers un système de gestion paritaire),
- Le constat d'un effet salubre de l'évolution des technologies de la communication. Les sociétés pastorales prennent de plus en plus conscience de leur poids dans l'économie nationale et, en même temps, de l'insuffisance de leur prise en compte dans les actions de développement (accès aux services sociaux de base).

Conclusion

L'expérience du PAFIB a permis de mieux connaître et comprendre cette filière essentielle pour le Tchad, mais également de tester des démarches innovantes. Le développement des services essentiels, intégrant l'ensemble des aspects socioéconomiques (infrastructures pastorales, gestion équitable des ressources, services sociaux de base, structuration et animation, etc.) définies et mises en œuvre avec les différentes parties prenantes, sont de nature à sécuriser le système d'élevage pastoral et à renforcer la viabilité économique et sociale des zones pastorales.

Bibliographie

Bonnet B., Masarelli A., Moussa H., Adam A.B., 2010, *Etude de faisabilité pour la définition d'une zone de transit et de services aux acteurs de la filière d'exportation de bétail et d'un cadre général de certification et de traçabilité*, N'Djamena, Tchad, Rapport PAFIB, 116 p.

Infiesta J.T., 2000, *Un cas d'intégration de marché: la filière d'exportation bovine du Tchad vers le Cameroun et le Nigeria*, N'Djamena, PRASAC/CIRAD.

Liagre L., Koussou M.O., 2004, *Le commerce de bétail entre le Nigeria et le Tchad: évolution de la demande Nigérienne et impact sur l'organisation des circuits de commercialisation tchadiens*, Iram, MAEEF, 97 p.

Koussou M. O., Aubague S., 2010, *Économie et fiscalité pastorales: le cas du commerce d'exportation de bovins sur pied du Tchad vers le Nigeria*, DOPSSP.

Document de capitalisation du PAFIB, 2013, IRAM.